

## Taux de cotisations FER CIAF employeurs 2026

Canton	Taux de cotisations	Cotisations et contributions "autre tâches"	Nouvelle contribution
AG	1.300%		
AI	1.700%		
AR	1.400%		
BE	1.500%		
BL	1.400%		
BS	1.600%		
FR	2.270% 2.350%	2.270%  0.040% Contribution pour l'Association du Centre Professionnel Cantonal  0.040% Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE)	-0.100%
GE	2.220% 2.290%	2.220%  0.070% Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (LSAPE)	-0.030%
		<b>Non inclus dans le taux ci-dessus</b> Fondation en faveur de la formation professionnelle (FFPC) - Contribution calculée en pour mille de la masse salariale soumise à contributions aux allocations familiales selon la masse salariale (de 0.82 pour mille à 0.396 pour mille) Assurance maternité cantonale : <b>0.058 %*</b> des salaires soumis AVS (cotisation paritaire de 0.029 %* à la charge de l'employeur et 0.029 %* à la charge du salarié)	
GL	1.400%		
GR	1.900%		
JU	3.000% 1.550%	2.900%  0.100% Fonds pour le soutien aux formations professionnelles	
LU	1.545% 1.550%	1.545%  0.005% Fonds d'aide aux chômeurs	
NE	2.587% 1.370%	1.900%  0.507% Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (LFAPP)  0.180% Loi sur l'accueil des enfants (LAE)	
NW	1.500%		
OW	1.500%		
SG	1.500%		
SH	1.500%		
SO	1.370%	1.250%  0.120% Prestations complémentaires pour les familles (Pcfam)	-0.030%
SZ	1.600%		
TG	1.700%		
TI	2.447% 2.447%	2.147%  0.150% Fonds d'Allocation Familiale Intégrative (Fonds AFI)  0.000% Allocations pour perte de gain en cas d'adoption  0.150% Allocation parentale  <b>Non inclus dans le taux ci-dessus</b> Fonds de formation professionnelle : 0.095 % (dès 2017) des salaires soumis AVS	
UR	1.700%		
VD	2.810% 2.810%	2.380%  0.160% Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)  0.090% Fonds de formation professionnelle (LVFPr)  0.180% Loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles (LPCFam) *cotisation paritaire de 0.090 % à la charge de l'employeur et 0.090 % à la charge du salarié	0.060%
VS	2.951% 2.951%	2.671% *cotisation de 0.131 % à la charge du salarié comprenant également la cotisation de 0.001% au fond de formation continue des adultes  0.180% Fonds cantonal pour la famille  0.100% Fonds cantonal en faveur de la formation Professionnelle et continue des adultes	
ZG	1.650%		
ZH	0.950%		
		<b>Non inclus dans le taux ci-dessus</b> Fonds en faveur de la formation professionnelle (VBBF) : 0.100 % des salaires soumis AVS (Exonération des entreprises avec une masse salariale annuelle < 250'000 CHF ou employant des apprentis ou contribuant à fonds équivalent)	